

## Décès de Denis Poivre le 11 novembre 1770

-----

### Testament du 23 juin 1770 Inventaire après décès du 7 janvier 1771

-----

Il ne s'agit pas d'une transcription des actes notariés, mais de la reproduction d'un extrait des notes prises sur ces documents par Paul Feuga.

J'ai moi-même pris copie de l'inventaire après décès, mais son très mauvais état m'a dissuadé d'en tirer davantage que les notes de Paul Feuga auquel je suis infiniment redevable.

===

### Testament de Denis Poivre - 23 juin 1770, Fromental Notaire

Denis Poivre marchand mercier, maison Giraud, angle rue de l'Aumône et rue Grenette, enterré dans l'église de la paroisse où il mourra.

50 messes dans la paroisse où il sera enterré.

50 messes en la chapelle des capucins du Petit Forez.

50 messes en la chapelle des Dames de Sainte-Claire d'Evian en Savoie

Aux pauvres honteux de St Nizier la somme de 1.000 livres

A demoiselle Agathe Doucet qui demeure chez lui comme fille de boutique, si elle continue mon commerce jusqu'à mon décès 2.000 livres payables 6 mois après mon décès, somme issue soit d'une promesse, soit de la liquidation de mon commerce, outre ce qui lui sera dû de ses appointements.

A demoiselle Marie Roch, ma nièce épouse de Sr Jean-Marie Dupré, marchand fabricant à Lyon 6.000 livres.

Héritier universel Sr Pierre Poivre mon frère chevalier dans l'ordre du Roi, commissaire général de la Marine et intendant des Isles de France et de Bourbon.

Si mon frère Pierre Poivre décède avant moi, ses enfants.

Si ces enfants décèdent avant moi, aux enfants de ma nièce, Marie Roch.

Exécuteurs testamentaire : MM. Soubry, trésoriers de France au bureau des finances de Lyon.

Maurice Giraud, ancien échevin de Lyon

Paulin Merchanol, fabricant rue des Bouchers.

Ils seront dépositaires de mes biens en faveur de Pierre Poivre et feront la liquidation de mon commerce.

Ils pourront disposer ces fonds dans l'un des deux hôpitaux de Lyon jusqu'au retour de mon frère, régir les immeubles, percevoir les loyers, faire les réparations,

Ils donneront leurs soins à la régie des biens de mon frère, notamment de son domaine de La Fréta, se substituant aux pouvoirs qu'il m'avait donnés.

Fait et passé au domicile du testateur, au 1<sup>er</sup> étage dans une chambre ayant vue sur la rue Grenette.

#### **Rente viagère aux époux Dupré-Roch, Fromental notaire 5-7-1770**

Sr Jean-Marie Dupré, marchand fabricant, rue Pizay et dame Marie Roch son épouse, rente annuelle de 2.004 livres payable par moitié de 6 en 6 mois, premier paiement au 5 janvier 1771 en espèces or ou argent à Sr Denis Poivre, négociant, bougeois de Lyon, rue de l'Aumône, qui remet aux époux Dupré-Roch la somme de 22.266 livres.

Jean-François Dupré, bougeois de Lyon, place du Concert, frère de Jean-Marie, caution pour la moitié de la rente. Fait et passé au domicile du sieur Poivre.

#### **Rente viagère aux époux Gamel-Gallien, Fromental notaire, 5-7-1770**

Sr Jean Gamel, courtier d'agent de change, place de l'Herberie, et demoiselle Marie Thérèse Gallien son épouse, rente annuelle de 1.002 livres payable par moitié de 6 en 6 mois, premier paiement au 5 janvier 1771 en espèces or ou argent, à Sr Denis Poivre, négociant, bougeois de Lyon, rue de l'Aumône, qui remet aux époux Gamel-Gallien la somme de 11.133 livres. Fait et passé au domicile du sieur Poivre.

#### **Rente viagère aux époux Charlet-Molin, Moutonnat notaire, 11-8-1770**

Sr Louis Charlet, négociant à Lyon, rue Tupin et dame Marie Molin son épouse,

rente viagère de 1.002 livres annuelle, payable de 6 en 6 mois, premier paiement dans 6 mois de ce jour, en espèces or ou argent, à Sr Denis Poivre, négociant, bougeoirs de Lyon, rue Grenette, qui remet aux époux Charlet-Moulin la somme de 11.133 livres. Fait et passé au domicile du sieur Poivre.

#### **Codicille de Denis Poivre, Fromental notaire, 18 octobre 1770**

Sr Denis Poivre, marchand mercier, dans la maison du [Sauvage<sup>1</sup>] à l'angle des rues Grenette et de l'Aumône

- révoque le legs de 2.000 livres à Agathe Doucet son ancienne fille de boutique, et lui donne le tour de lit où elle couche ... et ... etc.
- révoque le legs de 6.000 livres à Marie Roch ...
- pour donner des marques d'estime et d'amitié pour Sr Aymé Poivre son cousin, négociant de cette ville, lui lègue 3.000 livres libérables 6 mois après son décès.
- 

#### **Inhumation de Denis Poivre le 13 novembre 1771**

(Registre paroissial St Nizier, sépultures de l'année 1770)

Le treize novembre, j'ai enterré dans l'église, en grande procession, sieur Denis Poivre, négociant, décédé avant-hier, muni des sacrements de l'Eglise, âgé d'environ quarante-huit ans. Présents Sieurs Pierre Roch et Jean-Marie Dupré

#### **Inventaire après décès – 7 janvier 1771 (ADR BP 2250)**

Domicile du défunt Denis Poivre, négociant, rue de l'Aumône, maison Giraud angle rue Grenette.

Meubles	3.101		
Linge de maison	648		
Garde robe	1.548		
Vaisselle	124		
Argenterie	2.550		
Bijoux	249		
Voiture et chevaux	3.105		
Denrées	330		
Livres, armes, estampes	178		
<b>Total meubles</b>	<b>11.833</b>	11.833	
Valeurs mobilières <sup>2</sup>		48.699	
Espèces		833	
<b>Total inventaire</b> .....		<b>61.355</b>	61.355

Auquel il faut ajouter l'argent placé contre rente viagères

époux Dupré – Roch	22.266		
époux Gamel – Gallien	11.133		
époux Charlet – Molin	11.133		
soit un total des rentes représentant :	<b>44.532</b>	.....	44.532

Et les dons de meubles à sa domestique ..... 2.000

d'où une fortune hors immobilier d'un total de ..... **107.887 livres**

**(Note JPM : avec 20.000 livres de biens immobiliers hérités de sa mère, le total de sa fortune est, au moment de son décès, d'environ = 128.000 livres.)**

\*

L'inventaire explore successivement au premier étage d'une maison faisant angle de la rue de l'Aumône et de la Grenette, appartenant au Sr Giraud<sup>3</sup>

<sup>1</sup> P. Feuga a laissé dans sa transcription le mot en blanc. Il n'y a pas de doute sur l'existence de la maison du Sauvage à l'angle des rues Grenette et de l'Aumône

<sup>2</sup> « les exécuteurs testamentaires disent que le livre de raison ... ne contient que des notes relatives aux promesses obligatoires et lettres de change ... dont le relevé fait 48.699 livres »

<sup>3</sup> la maison dite *du Sauvage*.

- une salle à manger ouvrant sur l'escalier, jour rue de l'Aumône
- un vestibule
- une cuisine, jour sur deux cours
- une petite soupenle (avec lit garni)
- une chambre (passage de la cuisine à la salle à manger)
- une alcôve (avec lit garni)
- chambre, (salon) entrée par 2 autres, vue sur rue Grenette
- alcôve avec armoire où sont rangés les vestes et habits et armoire à linge de maison.
- autre chambre, (bureau) entrée par la précédente, jour rue Grenette.
- alcôve de cette chambre avec lit garni et vêtements
- autre chambre, entrée par vestibule et par chambre précédente
- -soupenle de cette chambre
- chambre, entrée salle à manger, jour rue de l'Aumône, chambre de demoiselle Agathe Doucet, avec couchette garnie, vêtements et meubles Doucet.
- grenier, jour rue Grenette
- cave avec vin en tonneau et bouteilles
- autre cave : bûcher

Puis l'inventaire se poursuit rue du Bât d'Argent chez Giraud où sont ses papiers, puis encore rue St Dominique.

**Inventaire dans la maison Gabet, rue St Dominique ;**

- chambre au 4<sup>e</sup> étage
- écurie avec deux chevaux de 7 ans
- remise dans la cour avec berline et un cabriolet.

\* \* \*